

## ANNÉE ACADÉMIQUE

L'année académique se compose de trois trimestres (septembre à décembre, janvier à avril et mai à août).

## CATÉGORIES D'ÉTUDIANTS

Le terme *étudiant* s'applique à une personne qui étudie en vue de développer sa compréhension biblique et théologique pour se rendre plus utile au service du Seigneur, sans nécessairement envisager le ministère pastoral ou missionnaire.

### Étudiant à temps plein et temps partiel - statut et session

Les statuts « temps plein » ou « temps partiel » définissent le statut de l'étudiant vis-à-vis du nombre de cours auxquels il est inscrit lors d'une session. Une telle catégorisation ne concerne alors que les sessions d'automne et d'hiver. Lors de la session d'été, l'étudiant conserve le statut qu'il possédait lors de la session précédente.

### Cycle 1

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

### Cycle 2

L'étudiant admis au programme de maîtrise est tenu de s'inscrire à chaque session de l'année (été, automne, hiver) jusqu'à la fin de son programme (pour les étudiants à la maîtrise: soutenance du mémoire de maîtrise, acceptation et, le cas échéant, corrections rentrées dans les exemplaires

remis à la Faculté) sous peine de fermeture de dossier.

### M.Div.

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

### M.A. & M.Th.

#### Hors période de rédaction de mémoire

- Un étudiant étant inscrit un minimum de 4 cours (ou un minimum de 12 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à 3 cours ou moins (soit un maximum de 9 crédits universitaires) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

#### Pendant la rédaction d'un mémoire

- Un étudiant étant inscrit à un minimum de 12 crédits universitaires (incluant les crédits de rédaction) lors d'une session est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps plein.
- Un étudiant étant inscrit à moins de 12 crédits universitaires lors d'une session (incluant les crédits de rédaction) est alors reconnu avec le statut d'étudiant à temps partiel.

### Étudiant libre (avec crédits – hors programme)

L'étudiant libre est inscrit à un ou quelques cours, sans toutefois être inscrit à un programme de la Faculté. Les critères d'admission sont les mêmes que les programmes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle.

- Un étudiant libre du 1er cycle peut s'inscrire à un maximum de cinq cours.
- Un étudiant libre du second cycle pourra s'inscrire à un maximum de dix cours.

L'étudiant qui souhaiterait éventuellement poursuivre ses études dans un programme régulier devra s'assurer que les cours complétés hors programme puissent s'inscrire dans celui-ci.

### Auditeur (sans crédit)

Il s'agit d'un étudiant qui assiste aux cours sans être inscrit à un programme diplômant. Il n'est ainsi soumis à aucune exigence de lecture, de travail ou d'examen dans le cours où il est inscrit. En contrepartie, ce statut ne confère aucun crédit universitaire.

### COURS

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'étude pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes ; il est identifié par un sigle propre au programme.

Suivant les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages, lectures, etc.

Lorsqu'il est inséré dans un programme, le cours peut être considéré obligatoire ou à option.

Un cours est dit *préalable* s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours.

Un cours est dit *hors programme* s'il ne fait pas partie du programme auquel l'étudiant est inscrit. Un tel cours peut être imposé à l'étudiant par la Faculté (un *prerequisite*) ou être choisi par lui.

Pour qu'un cours puisse être offert, il faut normalement un minimum de six étudiants inscrits.

### ÉTUDES À DISTANCE

À noter qu'un étudiant étranger qui étudie à la FTE après l'obtention d'un permis d'étude et d'un CAQ doit suivre ses cours en présentiel sauf s'ils ne sont pas offerts dans ce mode. Un étudiant qui veut suivre son programme à distance, même au Canada, n'est pas éligible pour un permis d'études ou un CAQ.

### Cours en différé

Certains des cours peuvent être suivis hors de leur plage horaire en visionnant les enregistrements. Ce type de formation exige une grande autonomie et beaucoup de discipline de la part de l'étudiant. Celui-ci n'ayant pas accès directement au professeur ou d'interaction avec lui, il doit se tourner vers d'autres méthodes de communication.

Il est fortement recommandé de visionner les enregistrements des cours de manière régulière, la semaine même où ils sont mis en ligne. Ceci permettra de progresser au même rythme que la classe et surtout d'être au fait des consignes ou autres conseils qui sont donnés en classe en lien avec les travaux et le bon déroulement du cours.

L'étudiant est alors soumis aux mêmes règlements pédagogiques que les étudiants qui suivent le cours en direct, comme indiqué dans le syllabus du cours. Le visionnement du cours se fait sur la plateforme d'enseignement de la FTE pendant le trimestre où le cours est offert.

### Journal de bord

Les étudiants à distance (en direct ou différé) doivent tenir un « journal de bord » qui inclura les éléments suivants (voir modèle en annexe 7) :

- Les sessions du cours qui ont été visionnées avec un descriptif rencontrant les exigences du professeur.
- Les lectures qui ont été faites (liste de livres/articles avec pourcentage complété)

Ce journal de bord doit être remis au professeur avant la date de fin de cours